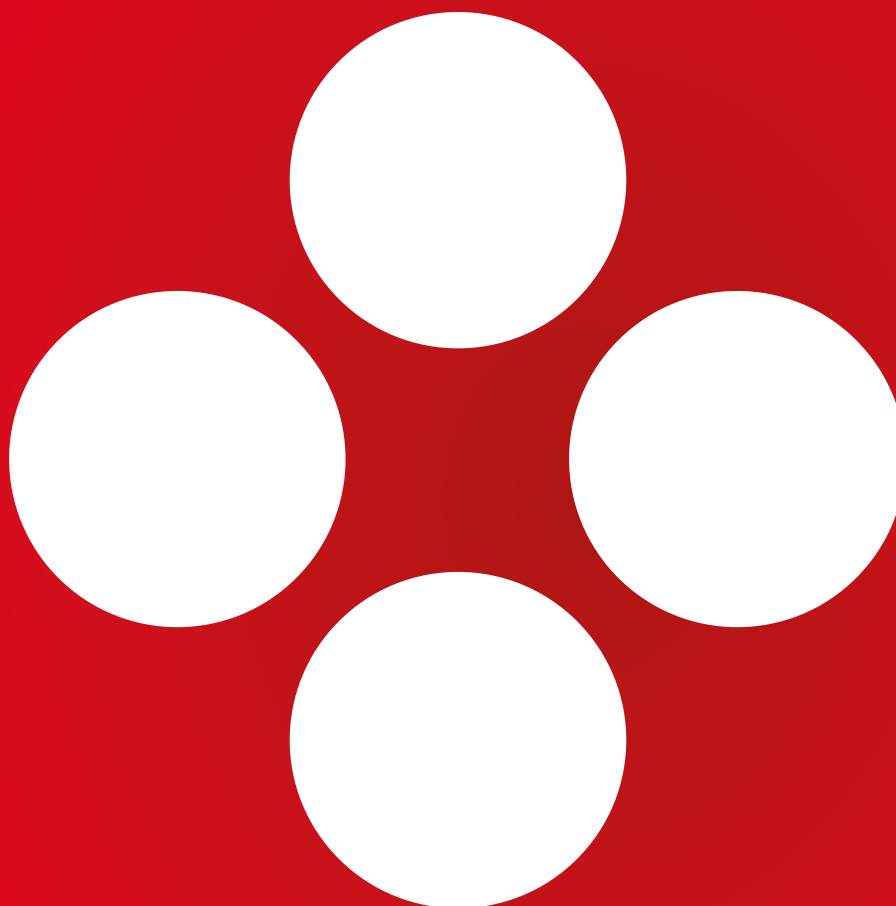


Novembre 2023

# PRATIQUES DE FORMATION

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2020





# Préambule

Les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés.

La présente publication porte sur l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation, en référence aux dernières données disponibles. Elles sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises pour l'exercice 2020 et dont l'instruction s'est terminée en février 2023. Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

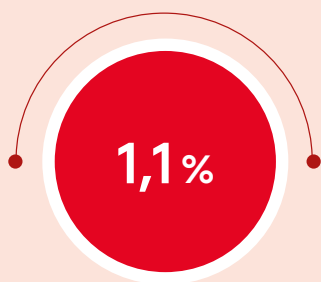
Cette publication comporte quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à la description de la population des entreprises bénéficiaires du cofinancement public de la formation. Les deux chapitres suivants se focalisent sur l'effort de formation des entreprises cofinancées et l'accès à la formation des salariés dans ces entreprises. Le quatrième chapitre concerne l'analyse de la contribution financière de l'État à la formation en entreprise.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a provoqué de nombreux bouleversements, notamment en matière de formation dans les entreprises qui bénéficient de l'aide financière de l'État. Elles consacrent une part plus faible de leur masse salariale à l'investissement en formation que les entreprises ayant bénéficié de l'aide en 2019. Le nombre de formations que peuvent espérer suivre les salariés et la durée de ces formations diminuent également.



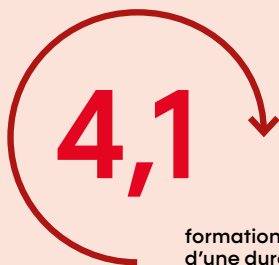
# 2 203 entreprises

bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent **1 625 demandes de cofinancement**.



de la masse salariale est consacrée par les entreprises à la formation

Les salariés peuvent espérer suivre



formations d'une durée de **3,2 heures**

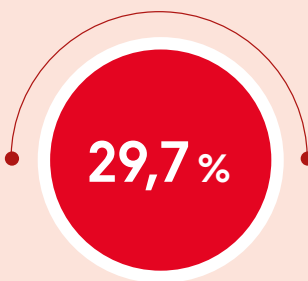


54,7%

de l'ensemble des salariés du secteur privé sont représentés.



des entreprises privées perçoivent l'aide de l'État



des entreprises privées de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'État

Par participant, les formations coûtent en moyenne



par heure

## Formations en 2020



<sup>1</sup> Sans diplôme reconnu et ancienneté < 10 ans.

<sup>2</sup> Sans diplôme reconnu et ancienneté < 10 ans ou salarié qualifié de plus de 45 ans.



L'aide de l'Etat à la formation professionnelle continue s'élève à

**26,2**  
millions d'euros

(-29,3%, soit - 10,8 million d'euros par rapport à 2019)

Le cofinancement octroyé s'élève, en moyenne par entreprise à

16 117 €

et par salarié à

9,4 €

122 €

par heure de formation à

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction

---

**06**

Introduction

# 01

## Entreprises bénéficiaires du cofinancement public de la formation

---

**08**  
Combien sont-elles ?

**09**  
Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

**10**  
Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

# 02

## Effort de formation des entreprises

---

**14**  
Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

**16**  
Comment sont structurés les coûts de formation ?

**18**  
Combien coûtent les formations aux entreprises ?

**20**  
Dans quelles formations investissent les entreprises ?

# 03

## Accès à la formation des salariés

---

**24**  
Combien de formations suivent les salariés ?

**26**  
Dans quels domaines ?

**30**  
Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

**32**  
Quelle participation pour les « salariés + » ?

**34**  
Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

# 04

## Contribution financière de l'État à la formation

---

**38**  
Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

**39**  
Qui en bénéficie ?

**40**  
Combien perçoivent les entreprises ?

**43**  
Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

# Introduction

## 01

Pour 2020, **2 203 entreprises** bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent 1 625 demandes de cofinancement. Au niveau national, 29,7% des entreprises privées de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'État et 54,7% de l'ensemble des salariés du secteur privé sont représentés.

## 02

Les entreprises bénéficiant de l'aide de l'État consacrent 1,1% de leur masse salariale à la formation. Les formations coûtent, en moyenne, 170 euros par participant et 54 euros par heure. Les prestations des organismes de formation représentent 24,6% de l'investissement en formation des entreprises. Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 42% de l'investissement en formation des entreprises et pour 42% des heures de formation suivies. Après « Technique/Métiers », les participants aux formations sont les plus nombreux en « Finance, comptabilité et droit » et en « Qualité, ISO et sécurité ». Ces trois domaines captent ensemble 77% de la participation aux formations.

## 03

Les salariés des entreprises bénéficiant de l'aide de l'État suivent, en moyenne, 4,1 formations d'une durée de 3,2 heures. Les hommes suivent, en moyenne, légèrement plus de formations que les femmes (4,2, contre 3,9), l'écart est plus important dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » (5,3, contre 1,9). Les dirigeants et les cadres participent, en moyenne, à plus de formations (6,4) que les salariés qualifiés (4,2). Les salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 2,5 formations de moins que l'ensemble des salariés. Les femmes cadres et dirigeantes sont privilégiées (respectivement 7,3 et 7,9 formations, en moyenne), contrairement aux femmes non qualifiées (1,1 formation, en moyenne). Enfin, « les salariés + » peuvent espérer suivre 2,8 formations.

## 04

Pour l'année 2020, l'aide de l'État à la Formation Professionnelle Continue s'élève à 26,2 millions d'euros. Par rapport à 2019, elle diminue de 29,3%. Le cofinancement octroyé s'élève, en moyenne, à 16 117 euros par demande (médiane : 3 898 euros), à 9,4 euros par heure de formation et à 122 euros par salarié.



**ENTREPRISES  
BÉNÉFICIAIRES  
DU COFINAN-  
CEMENT  
PUBLIC DE LA  
FORMATION**

# 1.1. Combien sont-elles ?

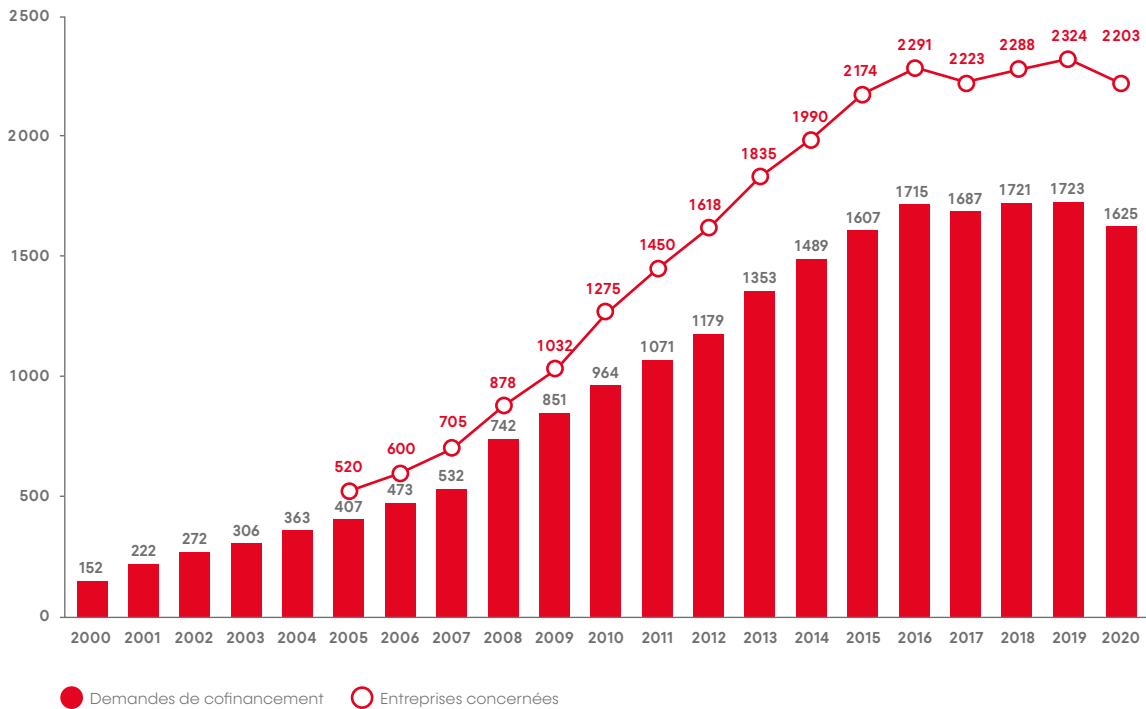
**Pour 2020, 2 203 entreprises bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation** (- 121 entreprises par rapport à 2019 ; **Graphique 1**). **Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises (Encadré 1), totalisent 1 625 demandes de cofinancement** (- 98 demandes par rapport à 2019).

## Encadré 1

### Entreprises et groupes d'entreprises

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

**Graphique 1**  
Évolution du nombre d'entreprises et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2020)



**Lecture :** 1 625 demandes de cofinancement sont comptabilisées pour 2020. Ces demandes reflètent l'investissement en formation de 2 203 entreprises.

Source : Observatoire de la formation

## 1.2. Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

**Les bénéficiaires sont principalement des entreprises de moins de 50 salariés ou issues du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».**

257 nouvelles demandes sont recensées et 355 demandes pour l'exercice 2019 n'ont pas été renouvelées (**Figure 1**). 79,4% des demandes formulées en 2019 ont fait l'objet d'un renouvellement.

Les 257 nouvelles demandes de cofinancement représentent 15,8% de l'ensemble des demandes.

Près d'un quart des nouvelles demandes proviennent du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (**Tableau 1, page 11**). Elles émanent principalement des entreprises de moins de 50 salariés (85,2% des nouvelles demandes ; **Tableau 2, page 12**).

Figure 1

Flux d'entrées et de sorties des demandes de cofinancement – 2020



## 1.3. Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

**9,0% des entreprises de l'économie privée luxembourgeoise bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation** (- 0,7 point par rapport à 2019).

Les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Activités financières et d'assurance », « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction » participent le plus au dispositif de cofinancement de la formation. Elles comptent pour respectivement 22,3%, 19,0%, 13,6% et 12,4% de l'ensemble des entreprises cofinancées (Tableau 1).

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement sur-représentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (19,0% à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse, contre 5,4% au niveau national), également dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (22,3% au niveau de la population d'analyse, contre 16,9% au niveau national) et dans le secteur « Industrie » (7,3% au niveau de la population d'analyse, contre 2,9% au niveau national).

En revanche, les entreprises du secteur « Hébergement et restauration » sont largement sous-représentées (1,0% des entreprises issues de la population d'analyse, contre 9,8% au niveau national). Cette situation caractérise aussi les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (13,6%, contre 19,2%) et « Activités immobilières » (0,6%, contre 5,5%), ainsi qu'à leur échelle, les entreprises des secteurs « Enseignement » et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », elles sont deux fois moins nombreuses qu'au niveau national.

**Tableau 1**  
**Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2020**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Demandes de cofinancement			Entreprises			Entreprises au Luxembourg		Salariés		
		Nombre	dont nouvelles	%	Nombre	%	% Structure éco. nationale ***	Nombre ***	%	Nombre **	%	% Structure éco. Nationale ****
A - E	Agriculture et industrie	125*	9	7,7	161	7,3	22,2	720	2,9	25 114	11,7	71,7
F	Construction	232	29	14,3	273	12,4	8,7	3 138	12,9	21 376	10,0	44,7
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	225	36	13,8	300	13,6	6,4	4 681	19,2	24 875	11,6	47,1
H	Transports et entreposage	79	15	4,9	88	4,0	8,8	1 000	4,1	16 438	7,7	53,0
I	Hébergement et restauration	18	2	1,1	21	1,0	0,9	2 392	9,8	3 893	1,8	19,4
J	Information et communication	114	14	7,0	132	6,0	9,4	1 409	5,8	9 679	4,5	47,1
K	Activités financières et d'assurance	233	37	14,3	419	19,0	31,6	1 325	5,4	37 405	17,4	70,3
L	Activités immobilières	14	6	0,9	14	0,6	1,1	1 331	5,5	627	0,3	17,3
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	343	63	21,1	491	22,3	11,9	4 125	16,9	32 586	15,2	80,3
N	Activités de services administratifs et de soutien	118	26	7,3	145	6,6	10,7	1 358	5,6	21 082	9,8	67,6
P	Enseignement	10	5	0,6	10	0,5	4,3	233	1,0	311	0,1	5,9
Q	Santé humaine et action sociale	76	6	4,7	104	4,7	6,8	1 532	6,3	19 782	9,2	47,0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	38	9	2,3	45	2,0	3,8	1 176	4,8	1 448	0,7	15,6
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>1 625</b>	<b>257</b>	<b>100</b>	<b>2 203</b>	<b>100</b>	<b>9,0</b>	<b>24 420</b>	<b>100</b>	<b>214 616</b>	<b>100</b>	<b>54,7</b>

\* Parmi les 125 demandes issues du regroupement de secteurs A-E, une seule émane du secteur «Agriculture».

\*\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

\*\*\* NACE Rév. 2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

\*\*\*\* Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

**Lecture :** En 2020, 232 demandes de cofinancement adressées par les entreprises du secteur «Construction» sont éligibles, dont 29 nouvelles demandes par rapport à 2019. Au total, 273 entreprises de ce secteur sont concernées, soit 8,7% des 3 138 entreprises du secteur «Construction». Les 273 entreprises cofinancées emploient 21 376 salariés, soit 44,7% de l'effectif salarié du secteur.



Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2020 / Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

### 54,7% des salariés de l'économie privée sont concernés par l'aide financière de l'État à la formation (- 1,3 point par rapport à 2019).

Les entreprises bénéficiaires de cette aide emploient 214 616 personnes, soit 2 246 salariés de moins qu'en 2019. Cela permet potentiellement à 54,7% de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise de profiter de l'aide (Tableaux 1 et 2).

Dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Agriculture et industrie » et « Activités financières et d'assurance » plus de sept salariés sur dix (respectivement 80,3%, 71,7% et 70,3% - Tableau 1) bénéficient potentiellement de l'aide financière à la formation. À l'opposé, 5,9% des salariés dans le secteur « Enseignement » sont potentiellement concernés par le dispositif.

L'examen de la répartition par taille des entreprises au Luxembourg montre que 77,5% d'entre elles comptent moins de 10 salariés (source : Statec). Parmi les entreprises bénéficiant du cofinancement, cette population est largement sous-représentée (25,9% - Tableau 2).

À l'inverse, les grandes entreprises de 250 salariés et plus sont sur-représentées. Elles constituent 8,4% des entreprises participant au dispositif, contre 0,8% au niveau national.

### Parmi les entreprises de 10 salariés et plus, 29,7% bénéficient de l'aide de l'État (- 2,4 points par rapport à 2019).

Alors que toutes les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) sont cofinancées, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) sont seulement 3,0% à bénéficier de l'aide de l'État.

Tableau 2

#### Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2020

Nombre de salariés	Demandes de cofinancement			Entreprises			Entreprises au Luxembourg		Salariés		
	Nombre	dont nouvelles	% *	Nombre **	% *	% Structure éco. nationale ***	Nombre	%	Nombre	% *	% Structure éco. Nationale ****
1 à 9	307	113	18,9	570	25,9	3,0	18 917	77,5	1 645	0,8	-
10 et plus	1 318	144	81,1	1 633	74,1	29,7	5 503	22,5	212 971	99,2	-
Dont:											
10 à 19	251	48	15,4	366	16,6	13,3	2 747	11,2	3 541	1,6	-
20 à 49	389	58	23,9	518	23,5	31,4	1 649	6,8	12 655	5,9	-
50 à 99	246	18	15,1	291	13,2	52,2	557	2,3	17 604	8,2	-
100 à 249	251	15	15,4	275	12,5	79,9	344	1,4	38 710	18,0	-
250 à 999	146	5	9,0	151	6,9	86,3	175	0,7	68 103	31,7	-
1 000 et plus	35	0	2,2	32	1,5	100,0	31	0,1	72 358	33,7	-
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>1 625</b>	<b>257</b>	<b>100</b>	<b>2 203</b>	<b>100</b>	<b>9,0</b>	<b>24 420</b>	<b>100</b>	<b>214 616</b>	<b>100</b>	<b>54,7</b>

\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

\*\* Le risque de non-correspondance entre le nombre d'entreprises et le nombre de demandes de cofinancement selon le critère de classe de taille est pour partie inhérent aux approches groupes. L'effectif salarié présenté dans le cadre d'une approche groupe correspond à la somme des effectifs de chaque unité appartenant au groupe, dont la classe de taille ne correspond pas forcément à celle du groupe.

\*\*\* NACE rev.2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

\*\*\*\* Non disponible.

**Lecture :** En 2020, 307 demandes de cofinancement émanant des entreprises de 1 à 9 salariés sont éligibles, dont 113 nouvelles demandes par rapport à 2019. Au total, 570 entreprises de 1 à 9 salariés sont concernées, soit 3,0% de l'ensemble des entreprises privées de 1 à 9 salariés. Ces 570 entreprises cofinancées emploient 1 645 salariés.



# EFFORT DE FORMATION DES ENTREPRISES

Pour la suite de la publication, l'unité d'analyse est la demande de cofinancement. À chaque demande correspond une seule entreprise. Cette entreprise est celle qui présente la demande de cofinancement en son nom, pour elle-même, plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente (Encadré 1).

Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux secteurs « Hébergement et restauration », « Activités immobilières » et « Enseignement », faiblement représentés, sont donnés à titre indicatif et non commentés.

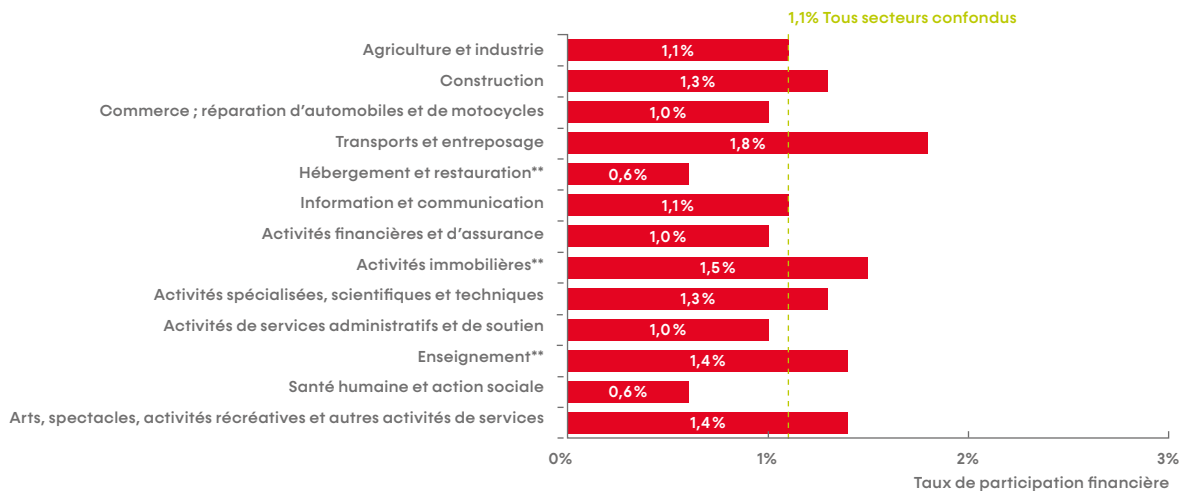
## 2.1. Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

Pour 2020, les entreprises qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,1% de leur masse salariale à la formation (-0,6 point par rapport à 2019).

Le taux de participation financière\* varie selon les secteurs d'activité, allant de 0,6% pour les entreprises du secteur « Santé humaine et action sociale » à 1,8% pour les entreprises du secteur « Transports et entreposage » (**Graphique 2**).

Graphique 2

Taux de participation financière à la formation\* selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2020



\* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Masse salariale brute : somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,1% de leur masse salariale à la formation.



Source : Observatoire de la formation

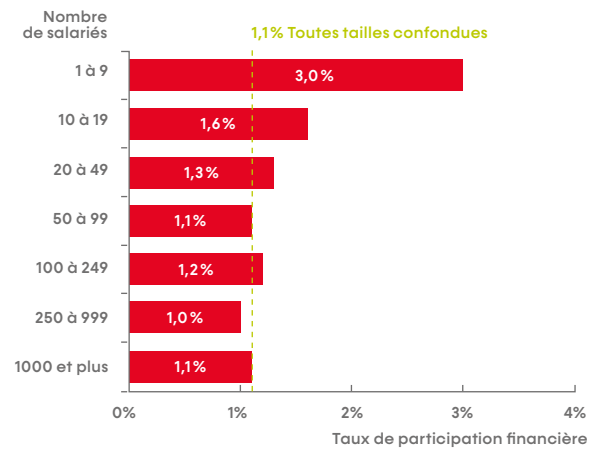


Dans les entreprises de moins de 10 salariés, 3,0 % de la masse salariale est consacrée à la formation du personnel, contre, à l’opposé 1,0 % dans celles comptant entre 250 à 999 salariés (**Graphique 3**).

Les entreprises de moins de 50 salariés consacrent une part de la masse salariale plus importante à la formation du personnel (entre 1,3 % et 3,0 %) que les entreprises comptant 50 salariés et plus (entre 1,0 % et 1,2 %).

Le taux de participation financière des entreprises de moins de 10 salariés est, en particulier, de 2 à 3 fois supérieur à celui des entreprises de 10 salariés et plus.

**Graphique 3**  
Taux de participation financière à la formation\*  
selon la taille des entreprises (en %) – 2020



\* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

**Lecture :** En 2020, les entreprises de 50 à 99 salariés qui bénéficient de l’aide de l’État consacrent 1,1% de leur masse salariale à la formation.



Source : Observatoire de la formation

## 2.2. Comment sont structurés les coûts de formation ?

**L'investissement direct en formation se compose pour plus de deux tiers des coûts liés à la rémunération du personnel impliqué dans les formations.**

L'investissement direct en formation couvre les coûts liés aux participants et aux formateurs, internes et externes (**Encadré 2, page 17**). 69,6 % de l'investissement direct en formation sont consacrés à la rémunération du personnel, dont 63,1 % couvrent les salaires des participants et 6,5 % les coûts liés aux formateurs internes (**Tableau 3, page 17**).

Les coûts liés aux formateurs internes sont plus élevés dans les entreprises des secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », « Agriculture et industrie » et « Transports et entreposage », respectivement 14,9 %, 12,5 % et 12,2 %.

**Les coûts liés aux prestations des organismes de formation comptent pour un quart de l'investissement direct en formation.**

La part de l'investissement direct en formation consacrée à la rémunération des formateurs externes s'élève à 28,7 %. Elle se répartit entre les coûts liés au paiement des factures des organismes de formation (24,6 %) et les cotisations à des organismes de formation (4,1 %).

Les entreprises des secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et « Activités financières et d'assurance » ont davantage recours directement aux services des organismes de formation, dont les factures comptent pour respectivement 42,8 % et 30,3 % de leur investissement en formation.

Les cotisations à des organismes de formation représentent plus d'un quart de l'investissement direct en formation pour les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Construction ». Ce qui explique la part plus élevée des coûts liés aux formateurs externes dans ces deux secteurs, respectivement 51,4 % et 43,2 %. Pour les autres secteurs, les cotisations à des organismes de formation ne dépassent pas 3,3 % de l'investissement en formation.

## Encadré 2

L'investissement direct en formation se compose des :

### Coûts liés aux participants

- salaires des participants ;
- coûts annexes des participants (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux projets de formation).

### Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants.

### Coûts liés aux formateurs externes

- cotisations à des organismes de formation, par exemple à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) ;
- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs.

Tableau 3

Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2020

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Total
		Total	Salaires des participants	Coûts annexes des participants		Total	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs	
A-E	Agriculture et industrie	63,3	62,0	1,3	12,5	24,2	1,9	22,3	100
F	Construction	50,9	49,1	1,8	5,9	43,2	25,2	18,0	100
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	56,6	52,1	4,5	14,9	28,5	1,0	27,5	100
H	Transports et entreposage	61,7	60,0	1,7	12,2	26,1	0,6	25,5	100
I	Hébergement et restauration*	65,0	64,1	0,9	21,3	13,7	0,2	13,5	100
J	Information et communication	66,9	65,1	1,8	4,1	29,0	0,1	28,9	100
K	Activités financières et d'assurance	67,5	66,3	1,2	2,0	30,5	0,2	30,3	100
L	Activités immobilières*	50,4	49,7	0,7	5,7	44,0	0,0	44,0	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76,6	75,1	1,5	2,8	20,6	0,1	20,5	100
N	Activités de services administratifs et de soutien	39,3	38,4	0,9	9,3	51,4	31,6	19,8	100
P	Enseignement*	60,7	60,3	0,4	12,5	26,8	0,3	26,5	100
Q	Santé humaine et action sociale	65,6	63,9	1,7	5,8	28,6	3,3	25,3	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	52,3	49,4	2,9	4,9	42,8	0,0	42,8	100
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>64,8</b>	<b>63,1</b>	<b>1,7</b>	<b>6,5</b>	<b>28,7</b>	<b>4,1</b>	<b>24,6</b>	<b>100</b>

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, l'investissement direct en formation se compose à 64,8 % des coûts liés aux participants, à 6,5 % des coûts liés aux formateurs internes et à 28,7 % des coûts liés aux formateurs externes.



Source : Observatoire de la formation

## 2.3. Combien coûtent les formations aux entreprises ?

**Les formations coûtent, en moyenne, 170 euros par participant** (-50 euros par rapport à 2019) **et 54 euros par heure** (-2 euros par rapport à 2019). **Leur durée moyenne est de 3,2 heures** (-0,7 heure par rapport à 2019).

Le coût moyen des formations varie, de 131 euros par participant dans les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » à 322 euros dans les entreprises du secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 4**).

Le coût horaire moyen des formations est le plus élevé dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (69 euros). À l'opposé il est le plus faible dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (40 euros).

Les coûts liés à la rémunération horaire des participants et des formateurs internes sont pour partie à l'origine de cet écart. Les salaires horaires moyens<sup>1</sup> s'élèvent à 47 euros dans le secteur « Activités financières et d'assurance » et, à l'opposé, à 21 euros dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ».

**Tableau 4**

**Coût et durée des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2020**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
		en euros	en heures	en euros
A-E	Agriculture et industrie	132	2,8	48
F	Construction	256	5,9	43
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	247	<b>6,2</b>	<b>40</b>
H	Transports et entreposage	<b>322</b>	<b>5,6</b>	<b>57</b>
I	Hébergement et restauration****	89	3,5	25
J	Information et communication	247	4,5	55
K	Activités financières et d'assurance	<b>131</b>	<b>1,9</b>	<b>69</b>
L	Activités immobilières****	300	5,6	53
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	137	2,5	54
N	Activités de services administratifs et de soutien	260	5,2	51
P	Enseignement****	245	5,8	42
Q	Santé humaine et action sociale	229	4,5	51
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	309	5,5	56
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>170</b>	<b>3,2</b>	<b>54</b>

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

\*\*\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie », les formations coûtent, en moyenne, 132 euros par participant. Elles durent, en moyenne, 2,8 heures et ont un coût horaire moyen de 48 euros.



Source : Observatoire de la formation

<sup>1</sup> Masse salariale brute divisée par nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

Les salariés du secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » suivent, en moyenne, des formations trois fois plus longues que dans le secteur « Activités financières et d'assurance », 6,2 heures, contre 1,9 heure.

Le secteur « Transports et entreposage » se distingue par une durée de formations parmi les plus longues (5,6 heures en moyenne), combinée à un coût horaire parmi les plus élevés (57 euros en moyenne).

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, le coût moyen des formations par participant est de 346 euros (**Tableau 5**), contre 144 euros

et moins dans les entreprises de 250 salariés et plus. Plus les entreprises sont grandes, moins les formations coûtent cher, à l'exception des entreprises de 100 à 249 salariés, où les formations coûtent, en moyenne, 273 euros par participant.

Le coût des formations diminue avec la taille des entreprises, principalement, parce que la durée des formations décroît à mesure que la taille des entreprises augmente. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les formations durent, en moyenne, 6,7 heures, contre 2,7 heures et moins dans les entreprises de 250 salariés et plus.

**Tableau 5**  
**Coût et durée des formations selon la taille des entreprises - 2020**

Nombre de salariés	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
1 à 9	<b>346</b>	<b>6,7</b>	52
10 à 19	261	5,7	46
20 à 49	261	5,3	49
50 à 99	228	4,4	52
100 à 249	<b>273</b>	4,6	59
250 à 999	<b>141</b>	<b>2,6</b>	<b>53</b>
1000 et plus	<b>144</b>	<b>2,7</b>	53
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>170</b>	<b>3,2</b>	<b>54</b>

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

**Lecture :** Dans les entreprises de 1 à 9 salariés en 2020, les formations coûtent, en moyenne, 346 euros par participant. Elles durent, en moyenne, 6,7 heures et ont un coût horaire moyen de 52 euros.



Source : Observatoire de la formation

## 2.4. Dans quelles formations investissent les entreprises ?

**42% de l'investissement consacré par les entreprises à la formation est alloué aux formations en « Technique/Métiers » (Graphique 4).**

Les six autres domaines de formation représentent entre 7% (« Langues ») et 14% (« Management/GRH ») de l'investissement en formation.

Le domaine « Technique/Métiers » regroupe les formations concernant l'activité principale des entreprises. Il constitue non seulement le domaine dans lequel les entreprises investissent le plus, mais représente également 42% de l'ensemble des heures de formation et 40% de l'ensemble de la participation aux formations.

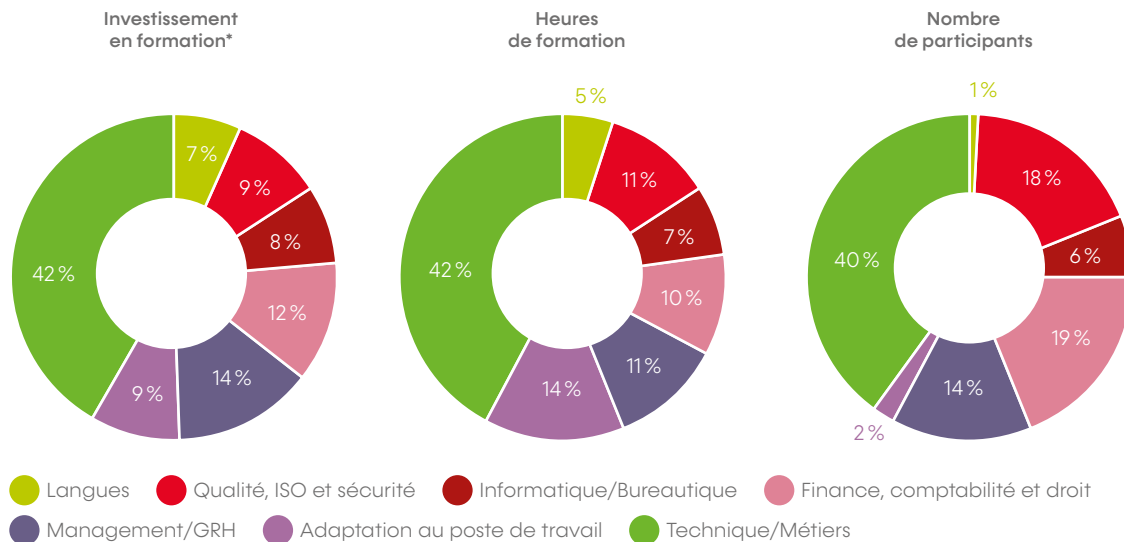
La participation aux formations en « Adaptation au poste de travail » est marginale, comparée au temps passé et à l'investissement en formation dans ce domaine.

### Encadré 3

Le domaine « Adaptation au poste de travail » regroupe les formations « nouvelles embauches » et « mutations internes » visant les salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans, ainsi que les salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

**Graphique 4**

Répartition de l'investissement direct en formation, des heures de formation suivies et des participants, selon le domaine de formation (en %) – 2020



**Lecture :** En 2020, les formations dans le domaine des « Langues » représentent 7% de l'investissement en formation, 5% des heures de formations suivies et 1% des participants.

Les formations en « Adaptation au poste de travail » et en « Langues » coûtent respectivement 909 et 752 euros, en moyenne, par participant (**Tableau 6**). Ce coût plus élevé s'explique par une durée de formation plus longues, 27,7 heures, en moyenne, pour le domaine « Adaptation au poste de travail » et 10,2 heures pour le domaine « Langues ».

Le domaine « Langues » se distingue également par un coût horaire moyen élevé (74 euros), tout comme le domaine « Management/GRH » (69 euros). Les entreprises ont plus recours à des formateurs externes dans ces domaines. Les prestations des organismes de formation comptent pour 44% de l'investissement direct en « Langues » et 38% de l'investissement direct en « Management/GRH » (**Graphique 5, page 22**).

**Tableau 6**  
Coût et durée des formations selon le domaine de formation – 2020

Domaines de formation	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
Adaptation au poste de travail	<b>909</b>	<b>27,7</b>	33
Langues	<b>752</b>	<b>10,2</b>	<b>74</b>
Management/GRH	162	2,4	<b>69</b>
Informatique/Bureautique	201	3,5	58
Technique/Métiers	172	3,4	51
Finance, comptabilité et droit	<b>99</b>	<b>1,7</b>	57
Qualité, ISO et sécurité	<b>81</b>	<b>1,9</b>	41

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

**Lecture :** En 2020, les formations dans le domaine « Langues » coûtent, en moyenne, 752 euros par participant. Elles durent en moyenne 10,2 heures, et ont un coût horaire moyen de 74 euros.



Source : Observatoire de la formation

**Après le domaine « Technique/Métiers » c'est dans les domaines « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » que la participation aux formations est la plus élevée.**

Ces deux domaines réunissent respectivement 19 et 18% de l'ensemble des participants aux formations (Graphique 4).

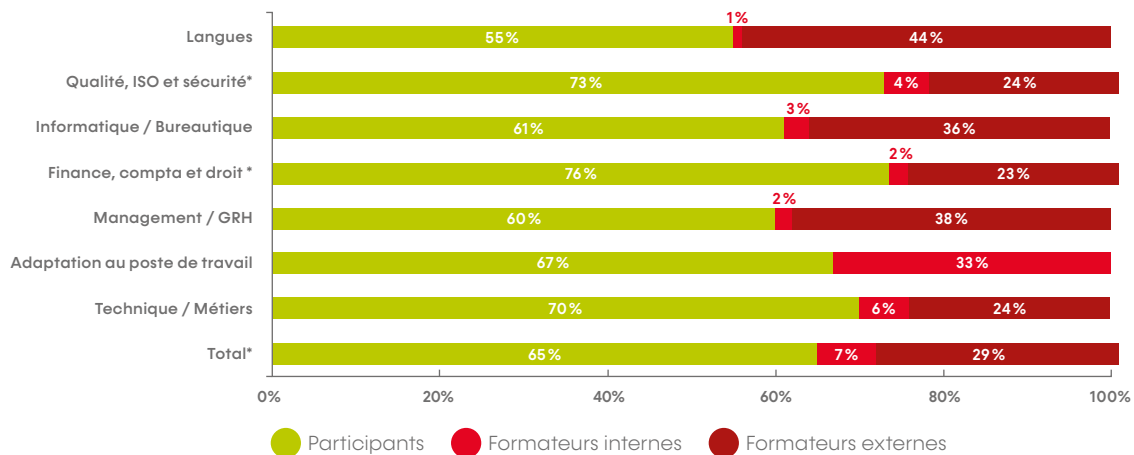
Les formations en « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » sont moins

coûteuses (respectivement, 99 et 81 euros, en moyenne par participant) et ont une durée moins longue (respectivement, 1,7 et 1,9 heure, en moyenne ; Tableau 6).

C'est donc la forte intensité de la participation aux formations dans ces domaines qui explique qu'ils comptent respectivement pour 12% et 9% de l'investissement direct en formation des entreprises (Graphique 4)

### Graphique 5

Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation (en %) – 2020



\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

**Lecture :** En 2020, l'investissement direct en formation dans le domaine « Langues » se compose à 55% des coûts liés aux participants, à 1% des coûts liés aux formateurs internes et à 44% des coûts liés aux formateurs externes.



Source : Observatoire de la formation



**ACCÈS  
À LA  
FORMATION  
DES  
SALARIÉS**

## 3.1. Combien de formations suivent les salariés ?

Pour 2020, les salariés suivent, en moyenne, **4,1 formations** (-0,6 formation par rapport à 2019) **d'une durée de 3,2 heures** (-0,2 heure par rapport à 2019).

La participation aux formations est la plus importante dans les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Activités financières et d'assurance », avec respectivement 7,8 et 7,0 participations, en moyenne, par salarié (**Tableau 7**). Les formations dans ces secteurs sont les plus courtes, respectivement 2,5 et 1,9 heures, en moyenne.

À l'opposé, les entreprises des secteurs « Activités de services administratifs et de soutien », « Santé humaine et action sociale » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » forment moins, avec moins de 2,0 participations par salarié, en moyenne. Toutefois, les formations dans ces secteurs sont parmi les plus longues, d'une durée comprise entre 4,5 et 6,2 heures, en moyenne.

**Tableau 7**  
Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises – 2020

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
		en nombre	en heures
A-E	Agriculture et industrie	4,7	2,8
F	Construction	2,2	5,9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,6	<b>6,2</b>
H	Transports et entreposage	3,4	5,6
I	Hébergement et restauration***	1,9	3,5
J	Information et communication	3,3	4,5
K	Activités financières et d'assurance	<b>7,0</b>	<b>1,9</b>
L	Activités immobilières***	2,6	5,6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	<b>7,8</b>	<b>2,5</b>
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,3	5,2
P	Enseignement***	2,7	5,8
Q	Santé humaine et action sociale	1,5	<b>4,5</b>
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,4	5,5
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,1</b>	<b>3,2</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, les salariés du secteur « Agriculture et industrie » suivent, en moyenne, 4,7 formations d'une durée de 2,8 heures.



Source : Observatoire de la formation

Les salariés des très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) et ceux des très petites entreprises (1 à 9 salariés) suivent davantage de formations, avec respectivement 5,5 et 5,1 participations, en moyenne, par salarié (**Tableau 8**).

Dans les entreprises de 20 à 249 salariés, le nombre moyen de participations par salarié est inférieur à 3 formations, avec une durée moyenne comprise entre 4,4 et 5,3 heures.

En revanche, les formations dans les très petites entreprises ont, en moyenne, une durée plus longue, atteignant 6,7 heures, tandis que dans les très grandes entreprises, elles durent, en moyenne, 2,7 heures.

**Tableau 8**  
**Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises – 2020**

Nombre de salariés	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
	en nombre	en heures
1 à 9	5,1	6,7
10 à 19	3,4	5,7
20 à 49	2,9	5,3
50 à 99	2,6	4,4
100 à 249	2,5	4,6
250 à 999	4,2	2,6
1000 et plus	5,5	2,7
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

**Lecture :** En 2020, les salariés des entreprises de 1 à 9 salariés suivent, en moyenne, 5,1 formations d'une durée de 6,7 heures.



Source : Observatoire de la formation

## 3.2. Dans quels domaines ?

**Les domaines « Technique/Métiers » et « Qualité, ISO et sécurité » occupent un rôle central en matière de formation des salariés.**

Les formations en « Technique/Métiers » rassemblent plus de la moitié des participants aux formations, dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (51%), « Santé humaine et action sociale » (52%) et « Transports et entreposage » (59%) (**Graphique 6, page 27**).

Ce domaine concerne plus de 30 % des participants aux formations dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du secteur « Construction » (29%), où le domaine « Qualité, ISO et sécurité » (53%) domine les autres.

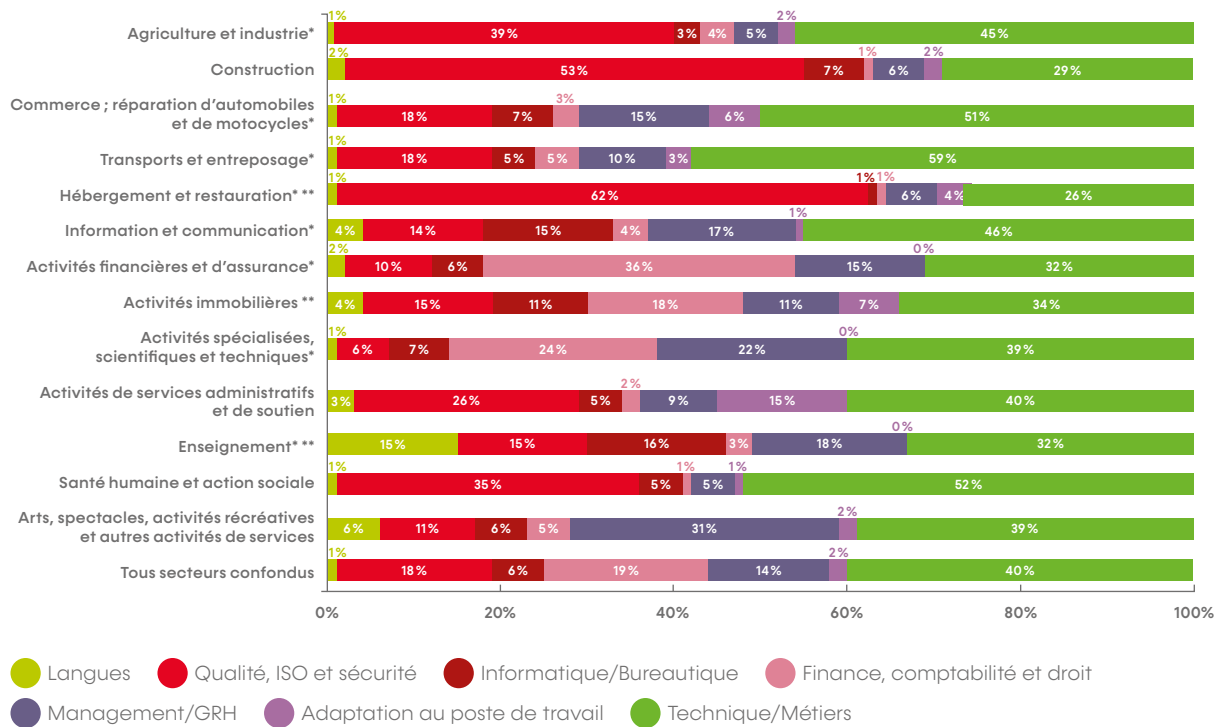
Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » se positionne après « Technique/Métiers » dans les secteurs « Agriculture et industrie » (39%),

« Santé humaine et action sociale » (35%), « Activités de services administratifs et de soutien » (26%), « Transports et entreposage » (18%) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (18%).

Le domaine « Management/ GRH » se positionne en troisième position, mais relativement loin derrière les deux premiers domaines, sauf dans le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services ». Il regroupe 31% des participants aux formations dans ce secteur.

Le domaine « Finance, comptabilité et droit » est privilégié par les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » (36%). Ce domaine est également essentiel pour le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (24% des participants), précédé par le domaine « Technique/Métiers » (39%) et suivi par le domaine « Management/GRH » (22%).

**Graphique 6**  
Répartition des participants aux formations par domaine de formation selon le secteur d'activité (en %) – 2020



\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.  
 \*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** Pour l'année 2020, les participants des entreprises du secteur « Agriculture et industrie » sont 1% à suivre des formations dans le domaine des « Langues », 39% dans le domaine « Qualité, ISO et sécurité », 3% dans le domaine « Informatique/Bureautique », 4% dans le domaine « Finance, comptabilité et droit », 5% dans le domaine « Management/GRH », 2% dans le domaine « Adaptation au poste de travail » et 45% dans le domaine « Technique/Métiers ».

 Source : Observatoire de la formation

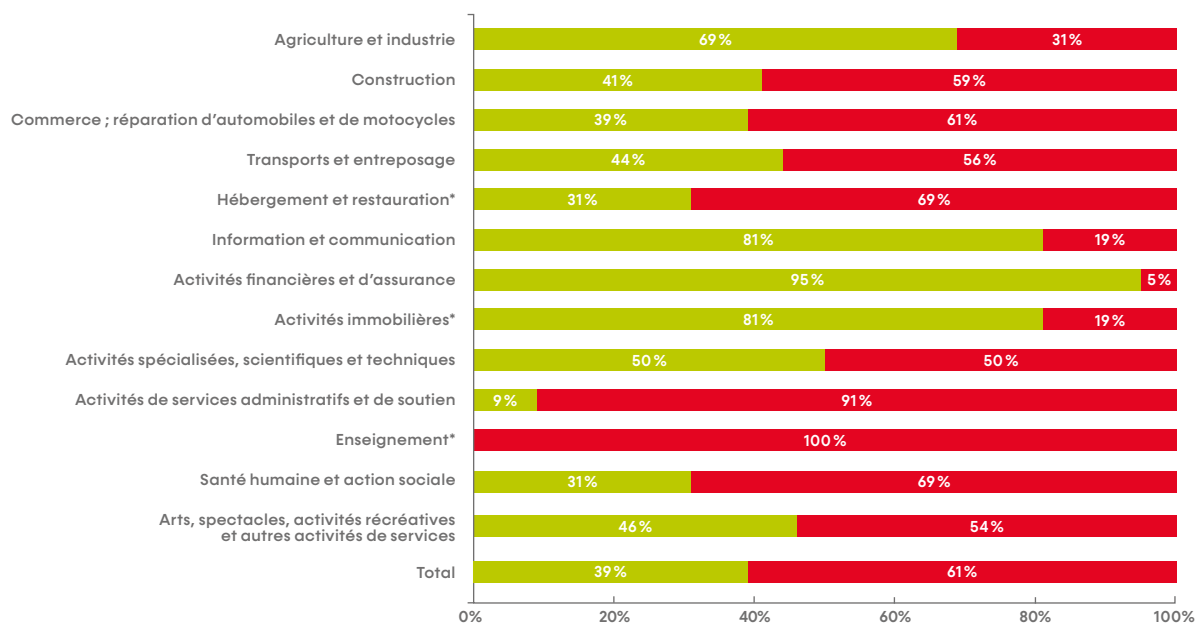
L'examen de la répartition des formations suivies dans le domaine « Adaptation au poste de travail » permet de mieux appréhender les arbitrages réalisés par les entreprises en matière de formation des salariés les plus fragiles.

La part des formations en « Adaptation au poste de travail » suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée est très importante dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Information et communication », respectivement 95 et 81% (**Graphique 7**).

À cette logique de formations orientées plutôt vers la reconversion des salariés, s'ajoute celle privilégiée par le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » visant plutôt le perfectionnement des salariés. Dans ce secteur, 91% des formations en adaptation au poste de travail concernent des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

### Graphique 7

#### Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés et le secteur d'activité des entreprises – 2020



● Salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée

● Salariés sans qualification et ancienneté < 10 ans

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » 69% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée et 31% par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

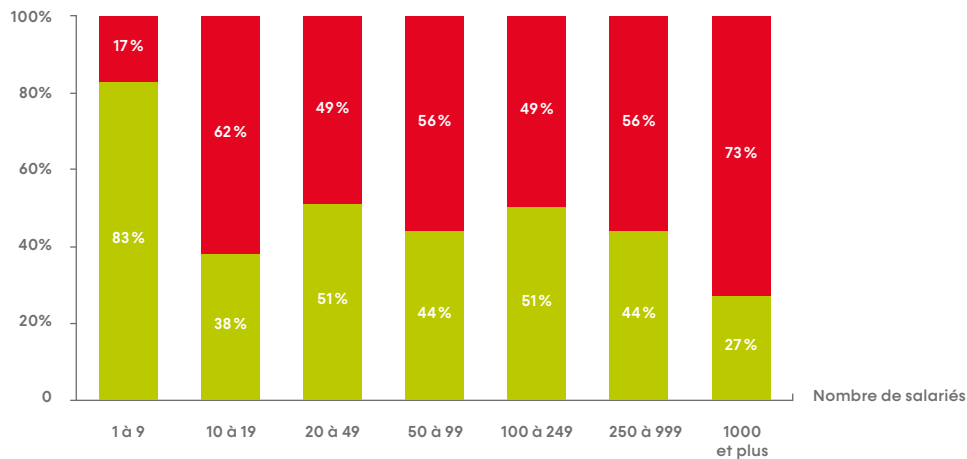
Source : Observatoire de la formation

Dans les très petites entreprises, les formations en « Adaptation au poste de travail » sont davantage axées sur la reconversion des salariés. 83 % des formations sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée (**Graphique 8**).

Les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus), visent plutôt le perfectionnement des salariés. 73 % des formations sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

### Graphique 8

Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés et la taille des entreprises – 2020



- Salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée
- Salariés sans qualification et ancienneté < 10 ans

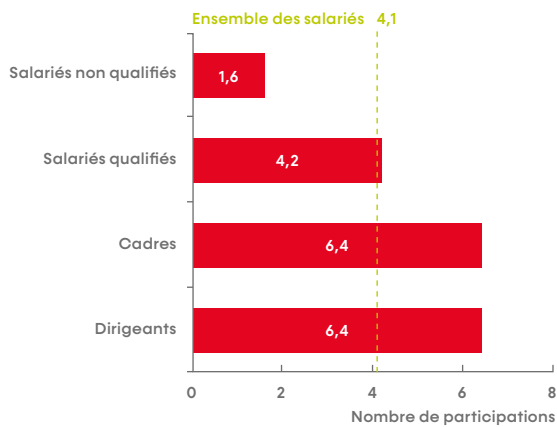
**Lecture :** En 2020, dans les entreprises de 1 à 9 salariés, 83 % des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée et 17 % par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

 Source : Observatoire de la formation

## 3.3. Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

**Les cadres et les dirigeants participent à plus de formations (en moyenne, 6,4 formations : -0,9 formation pour les cadres et -0,2 formation pour les dirigeants par rapport à 2019) que les salariés qualifiés (4,2 formations : -0,7 formation par rapport à 2019) et les salariés non qualifiés (1,6 formation : -0,2 formation par rapport à 2019) (Graphique 9).**

**Graphique 9**  
Nombre de participations à des formations par salarié\* selon le statut professionnel – 2020



\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

**Lecture :** En 2020, les dirigeants participent, en moyenne, à 6,4 formations.

 Source : Observatoire de la formation

Pour les cadres et les salariés non qualifiés le rapport entre la part des formations suivies et leur part dans l'effectif salarié est déséquilibré. Les cadres suivent 19,9% de l'ensemble des formations alors qu'ils représentent 12,6% de l'effectif salarié (**Tableau 9**) et les salariés non qualifiés participent à 6,9% des formations alors qu'ils représentent 17,2% de l'effectif salarié. Pour les salariés qualifiés et les dirigeants, le rapport est équilibré.

**Tableau 9**  
Répartition de l'effectif salarié et des formations suivies selon le statut professionnel (en %) – 2020

Statut professionnel	Effectif salarié	Formations suivies*
Dirigeants	2,1	3,2
Cadres	12,6	19,9
Salariés qualifiés	68,1	70,0
Salariés non qualifiés	17,2	6,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture :** En 2020, les dirigeants représentent 2,1% de l'effectif salarié et 3,2% des participants aux formations dans les entreprises bénéficiant de l'aide de l'État.

 Source : Observatoire de la formation



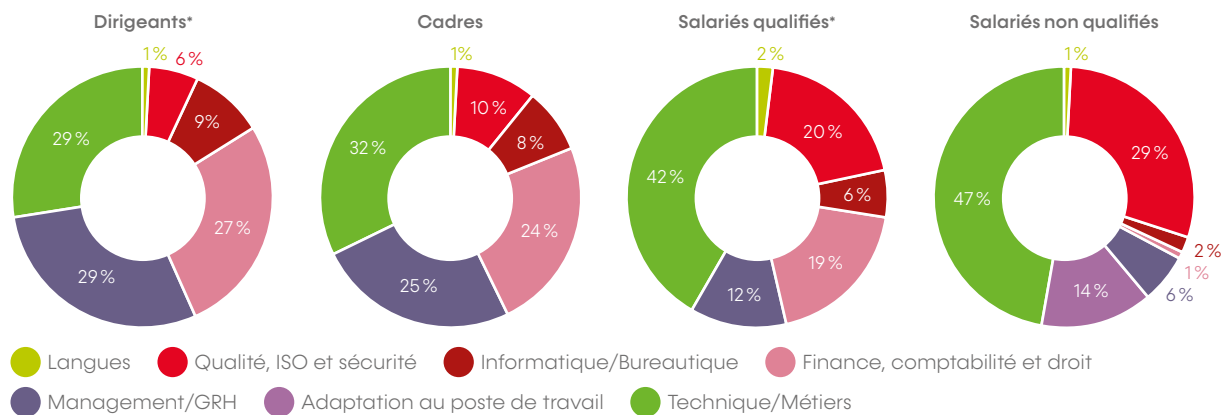
Les formations suivies par les dirigeants et les cadres appartiennent principalement aux domaines « Technique/Métiers », « Management/GRH » et « Finance, comptabilité et droit », entre 24 et 32 % (**Graphique 10**).

Près de la moitié des formations suivies par les salariés non qualifiés sont dans le domaine « Technique/Métiers » (47 %), suivi du domaine « Qualité, ISO et sécurité » (29 %).

Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 42 % des formations auxquelles participent les salariés qualifiés, suivi par les domaines de formation « Qualité, ISO et sécurité » (20 %) et « Finance, comptabilité, droit » (19 %).

**Graphique 10**

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le statut professionnel (en %) – 2020



**Lecture :** En 2020, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 29 % des formations suivies par les dirigeants, 32 % par les cadres, 42 % par les salariés qualifiés et 47 % par les salariés non qualifiés.

Source : Observatoire de la formation

## 3.4. Quelle participation pour les « salariés + » ?

### Encadré 4

#### Dispositif « salariés + »

Depuis 2018, l'État soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 15%. Cette aide est relevée à 35% en ce qui concerne les frais de salaire des salariés sans qualification et des salariés âgés de plus de 45 ans. Cette catégorie de salariés a été baptisée « salariés + » (Code du Travail – Chapitre Formation professionnelle continue).

#### Les « salariés + » (Encadré 4) suivent, en moyenne, 2,8 formations

(-0,6 formation par rapport à 2019). Les salariés qualifiés âgés de plus de 45 ans suivent, en moyenne, 3,5 formations (-0,9 formation par rapport à 2019) et les salariés non qualifiés, 1,6 formation (-0,2 formation par rapport à 2019).

Les « salariés + » suivent davantage de formations dans le secteur « Activités financières et d'assurance » avec 6,3 formations suivies en moyenne (**Tableau 10**).

Au contraire, ils sont moins nombreux à suivre des formations dans les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » (1,1 formation), « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (1,3 formation) et « Santé humaine et action sociale » (1,3 formation).

**Tableau 10**  
Nombre de participations à des formations par « salarié + »\* selon le secteur d'activité des entreprises – 2020

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Salariés qualifiés de plus de 45 ans	Salariés non qualifiés	Salariés +
A-E	Agriculture et industrie	3,1	4,7	3,6
F	Construction	2,1	1,6	1,9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,4	1,2	<b>1,3</b>
H	Transports et entreposage	3,9	1,0	2,7
I	Hébergement et restauration**	0,9	0,8	0,8
J	Information et communication	2,1	2,4	2,2
K	Activités financières et d'assurance	6,4	2,4	<b>6,3</b>
L	Activités immobilières**	2,6	1,7	2,3
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,7	3,5	<b>4,5</b>
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,5	1,0	<b>1,1</b>
P	Enseignement**	2,8	0,8	2,4
Q	Santé humaine et action sociale	1,4	1,1	<b>1,3</b>
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	1,9	0,7	1,5
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>3,5</b>	<b>1,6</b>	<b>2,8</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2020, dans le secteur « Agriculture et industrie » les « salariés + » suivent, en moyenne, 3,6 formations dont 3,1 formations suivies, en moyenne, pour les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 4,7 formations suivies, en moyenne, pour les salariés non qualifiés.



Source : Observatoire de la formation

La participation des « salariés + » est la plus élevée dans les entreprises de 1 à 9 salariés et dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus), avec respectivement 3,5 et 3,4 formations suivies, en moyenne (**Tableau 11**).

Le domaine de formation « Technique/Métiers » compte pour 38% des formations auxquelles participent les « salariés + » (**Graphique 11**), suivi par les domaines « Qualité, ISO et sécurité » (24%) et « Finance, comptabilité, droit » (16%).

**Tableau 11**  
Nombre de participations à des formations par « salarié + »\* selon la taille des entreprises – 2020

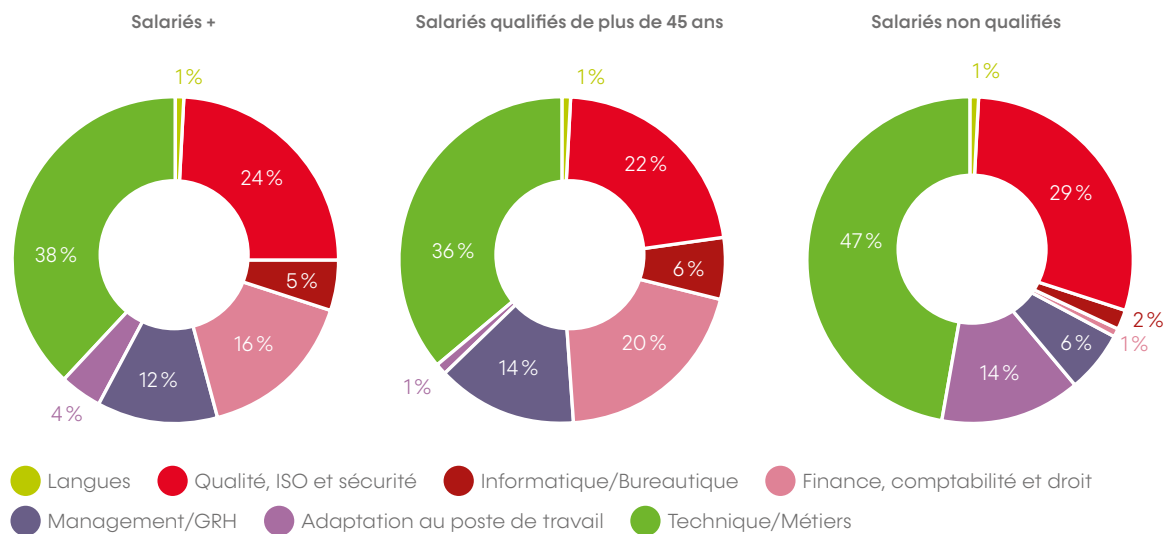
Nombre de salariés	Salariés qualifiés de plus de 45 ans	Salariés non qualifiés	Salariés +
1 à 9	3,6	3,3	<b>3,5</b>
10 à 19	3,0	3,0	<b>3,0</b>
20 à 49	2,4	2,2	2,3
50 à 99	2,4	1,3	2,0
100 à 249	2,1	1,3	1,8
250 à 999	3,7	1,3	<b>2,8</b>
1000 et plus	4,4	2,0	<b>3,4</b>
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>3,5</b>	<b>1,6</b>	<b>2,8</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

**Lecture :** En 2020, dans les entreprises de 1 à 9 salariés les « salariés + » suivent, en moyenne, 3,5 formations dont 3,6 formations suivies, en moyenne, pour les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 3,3 formations suivies, en moyenne, pour les salariés non qualifiés.

 Source : Observatoire de la formation

**Graphique 11**  
Répartition des formations suivies par domaine de formation parmi les « salariés + » (en %) – 2020



**Lecture :** En 2020, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 38% des formations suivies par les « salariés + », 36% par les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 47% par les salariés non qualifiés.

 Source : Observatoire de la formation

## 3.5. Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

**Les hommes suivent, en moyenne, 4,2 formations** (- 0,6 par rapport à 2019), **contre 3,9 formations pour les femmes** (- 0,7 par rapport à 2019).

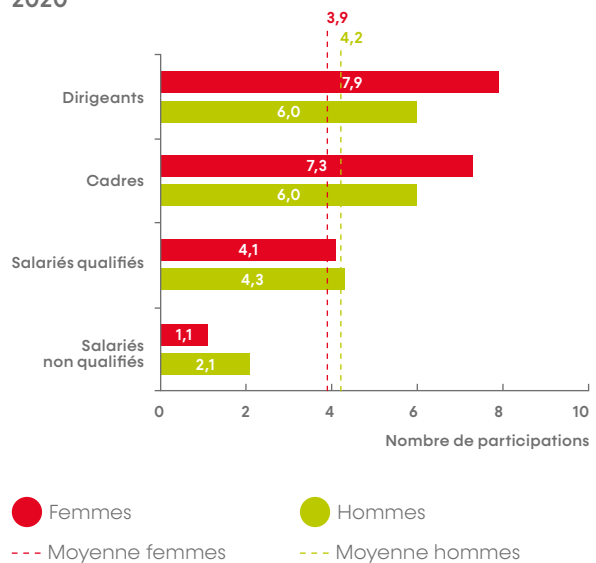
Parmi les salariés de même catégorie socioprofessionnelle, la participation diffère entre hommes et femmes (**Graphique 12, page 35**). Les femmes appartenant aux catégories des dirigeants et des cadres participent à davantage de formations, respectivement 1,9 et 1,3 formation de plus que les hommes, en moyenne.

La participation aux formations des salariés qualifiés ne présente pas de disparité significative en fonction du genre, avec en moyenne 4,1 formations suivies par les femmes et 4,3 formations suivies par les hommes.

Bien qu'ils suivent peu de formations, les hommes salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 1,0 formation de plus que les femmes salariées non qualifiées.

Les entreprises du secteur « Agriculture et industrie », forment davantage les hommes, ils suivent, en moyenne, 3,4 formations de plus que les femmes (**Tableau 12, page 35**). En revanche, dans le secteur « Information et communication », l'avantage est en faveur des femmes, qui participent à 0,8 formation de plus que les hommes, affichant ainsi l'écart le plus important.

**Graphique 12**  
Nombre de participations à des formations par salarié\* selon le sexe et le statut professionnel – 2020



\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

**Lecture :** Pour l'année 2020, parmi les salariés qualifiés, les hommes participent, en moyenne, à 4,3 formations, et les femmes à 4,1 formations pour l'année 2020.

Source : Observatoire de la formation

**Tableau 12**  
**Nombre de participations à des formations**  
**par salarié\* selon le sexe et le secteur d'activité**  
**des entreprises – 2020**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Hommes	Femmes
A-E	Agriculture et industrie	5,3	1,9
F	Construction	2,3	1,3
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,7	1,5
H	Transports et entreposage	3,5	2,9
I	Hébergement et restauration**	2,2	1,7
J	Information et communication	3,1	3,9
K	Activités financières et d'assurance	6,9	7,0
L	Activités immobilières**	2,5	2,7
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,7	8,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,3	1,3
P	Enseignement**	3,2	2,4
Q	Santé humaine et action sociale	1,3	1,6
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,2	2,5
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,2</b>	<b>3,9</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

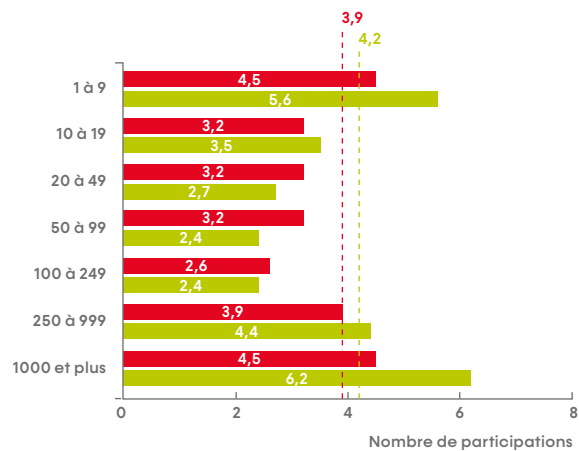
**Lecture :** En 2020, parmi les salariés du secteur « Agriculture et industrie » les hommes participent, en moyenne, à 5,3 formations, et les femmes à 1,9 formation.

 Source : Observatoire de la formation

Dans les entreprises de moins de 20 salariés et dans les grandes entreprises (250 salariés et plus), les hommes suivent plus de formations que les femmes, entre 0,3 et 1,7 formation de plus, en moyenne (**Graphique 13**).

Les femmes participent, en moyenne, à plus de formations que les hommes dans les entreprises comptant 20 à 249 salariés.

**Graphique 13**  
**Nombre de participations à des formations par**  
**salarié\* selon le sexe et la taille des entreprises –**  
**2020**



 Femmes  Hommes  
 Moyenne femmes  Moyenne hommes

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

**Lecture :** En 2020, dans les entreprises de 1 à 9 salariés, les hommes participent en moyenne, à 5,6 formations, et les femmes à 4,5 formations.

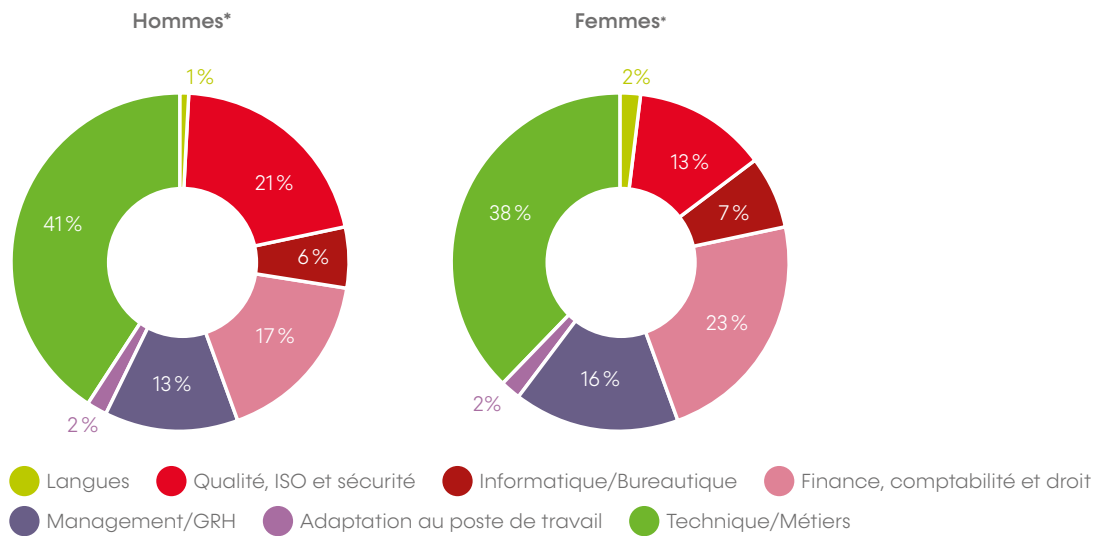
 Source : Observatoire de la formation

41% des formations suivies par les hommes et 38% de celles suivies par les femmes sont des formations en « Technique/Métiers» (**Graphique 14**).

Les femmes participent à davantage de formations en « Finance, comptabilité et droit », 23% des formations suivies, contre 17% pour les hommes.

Les hommes participent à plus de formations en « Qualité, ISO et sécurité », 21% des formations suivies, contre 13% pour les femmes.

**Graphique 14**  
Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le sexe (en %) – 2020



\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis

**Lecture :** En 2020, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 41% des formations suivies par les hommes et 38% de celles suivies par les femmes.

 Source : Observatoire de la formation

**CONTRIBU-  
TION  
FINANCIÈRE  
DE L'ÉTAT  
À LA  
FORMATION**

## 4.1. Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

**Pour 2020, l'État soutient l'effort de formation de 1 625 entreprises seules ou regroupées à hauteur de 26,2 millions d'euros (Graphique 15).**

La contribution financière chute entre 2019 et 2020 : - 10,8 millions d'euros (- 29,3%).

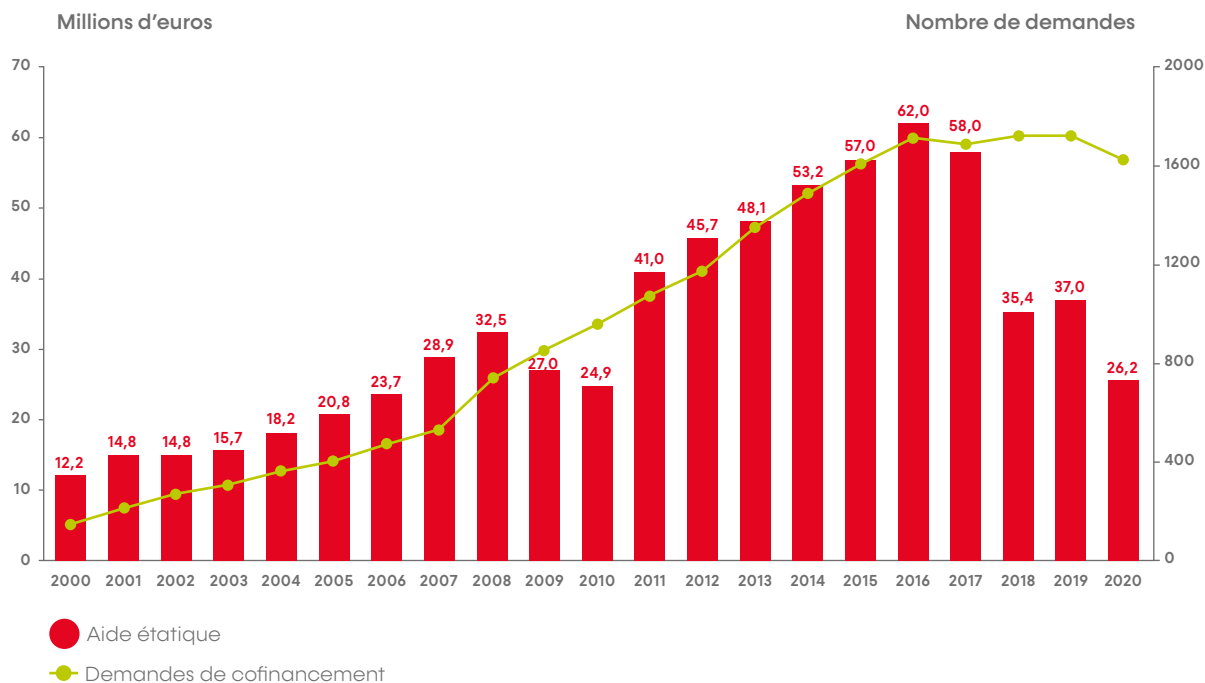
L'aide de l'État est fortement concentrée :

**10% des entreprises**, employant 56,5% de l'ensemble des salariés (121 161 salariés), **perçoivent 69,3% du total du cofinancement (constant par rapport à 2019)**, soit 18,1 millions d'euros.

**Les autres 90%**, regroupant 43,5% de l'ensemble des salariés (93 455 salariés), **se répartissent 30,7% de l'aide étatique (constant par rapport à 2019)**, soit 8,1 millions d'euros.

Graphique 15

Évolution de l'aide de l'État à la formation en entreprise et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2020)



**Lecture :** Pour 2020, l'État verse 26,2 millions d'euros aux entreprises pour un total de 1 625 demandes de cofinancement.

Source : Observatoire de la formation



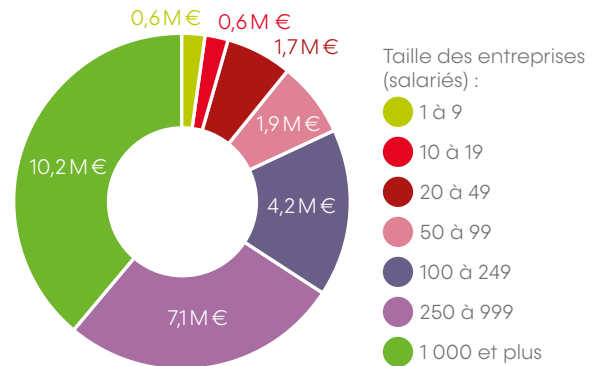
## 4.2. Qui en bénéficie ?

Les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » représentent 41,3% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 11) et concentrent 44,2% de l'aide de l'État, soit 11,6 millions d'euros (**Graphique 16**).

Les secteurs « Transports et entreposage » et « Agriculture et industrie » arrivent en troisième et quatrième position. Les entreprises de ces secteurs qui comptent pour respectivement 4,0% et 7,3% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 11), perçoivent respectivement 11,6% et 10,7% de l'aide étatique, soit 3,0 et 2,8 millions d'euros.

Les entreprises de 250 salariés et plus captent deux tiers de l'aide financière (**Graphique 17**). L'État leur verse 17,3 millions d'euros, contre 1,2 million d'euros aux entreprises de moins de 20 salariés, répartis à part égale entre celles de moins de 10 salariés et celles de 10 à 19 salariés.

**Graphique 17**  
Distribution de l'aide financière de l'État selon la taille des entreprises (en millions d'euros) – 2020

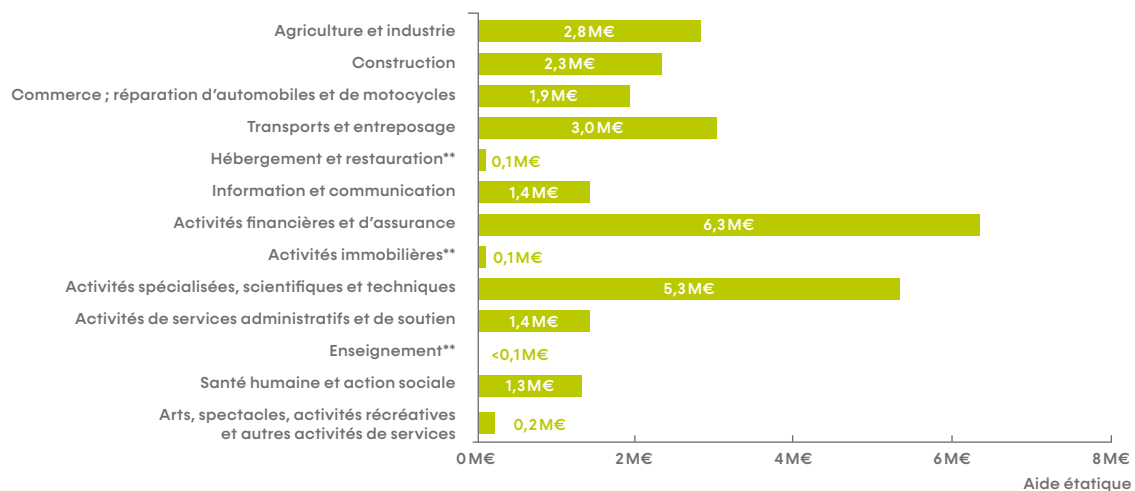


\* La somme est différente de 26,2 millions d'euros en raison du jeu des arrondis.

**Lecture :** Pour 2020, les entreprises de 1 000 salariés et plus perçoivent 10,2 millions d'euros d'aide financière de l'État pour la formation.

Source : Observatoire de la formation

**Graphique 16**  
Distribution de l'aide financière de l'État selon le secteur d'activité\* des entreprises (en millions d'euros) – 2020



\* NACE Rév. 2, hors secteur O.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** Pour 2020, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » perçoivent 2,8 millions d'euros d'aide financière de l'État pour la formation.

Source : Observatoire de la formation

## 4.3. Combien perçoivent les entreprises ?

L'aide accordée par demande s'élève, en moyenne, à **16 117 euros** (- 25,0 % par rapport à 2019) (**Tableau 13**). La moitié des entreprises perçoivent moins de 3 898 euros d'aide et les trois quarts bénéficient d'une aide d'un montant inférieur à 9 838 euros (**Tableau 14, page 41**).

Le montant moyen de l'aide de l'État par demande varie entre 5 030 euros pour le secteur

« Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et 38 433 euros pour le secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 13**).

Par rapport à 2019, tous les secteurs enregistrent une baisse du montant moyen de l'aide accordée par demande, à l'exception du secteur « Transports et entreposage » (+ 1,1%).

**Tableau 13**

**Aide moyenne à la formation selon le secteur d'activité (en euros) – 2019 et 2020**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue		
		2019	2020	Taux de cr. (%)
A-E	Agriculture et industrie	30 904	22 411	-27,5
F	Construction	11 611	10 012	-13,8
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	12 144	8 494	-30,1
H	Transports et entreposage	38 028	<b>38 433</b>	<b>+1,1</b>
I	Hébergement et restauration*	11 605	7 959	-31,4
J	Information et communication	16 734	11 889	-29,0
K	Activités financières et d'assurance	40 252	27 052	-32,8
L	Activités immobilières*	2 994	6 496	+117
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18 418	15 363	-16,6
N	Activités de services administratifs et de soutien	14 019	11 814	-15,7
P	Enseignement*	3 398	3 859	+13,6
Q	Santé humaine et action sociale	31 646	17 544	-44,6
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	6 604	<b>5 030</b>	-23,8
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>21 496</b>	<b>16 117</b>	<b>-25,0</b>

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2019, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 30 904 euros d'aide financière de l'État pour la formation par demande. Ce montant est de 22 411 euros en 2020, soit une baisse de 27,5 % par rapport 2019.



Source : Observatoire de la formation

**Tableau 14**  
**Dispersion de l'aide financière de l'État (en euros)**  
**- 2020**

	Aide financière de l'État (en euros)
25% des entreprises perçoivent moins que :	1 731
50% des entreprises perçoivent moins que :	<b>3 898</b>
75% des entreprises perçoivent moins que :	9 838

**Lecture :** En 2020, un quart des entreprises perçoivent moins de 1 731 euros d'aide financière de l'État pour la formation.



Source : Observatoire de la formation

L'aide moyenne perçue par demande culmine à 290 909 euros pour les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) quand elle se fixe à 2 994 euros pour celles de moins de 50 salariés, comprise entre 1 841 euros pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) et 4 283 euros pour les entreprises de 20 à 49 salariés (**Tableau 15**).

Par rapport à 2019, quelle que soit la classe de taille, les entreprises enregistrent toutes une baisse du montant moyen de l'aide accordée. Cette baisse est la plus importante pour les entreprises de 20 à 49 salariés (-29,7%).

**Tableau 15**  
**Aide moyenne à la formation selon la taille des entreprises (en euros) - 2019 et 2020**

Nombre de salariés	Aide perçue		
	2019	2020	Taux de cr. (%)
1 à 9	2 088	<b>1 841</b>	-11,9
10 à 19	2 988	2 407	-19,5
20 à 49	6 089	<b>4 283</b>	<b>-29,7</b>
50 à 99	10 268	7 556	-26,4
100 à 249	23 532	16 783	<b>-28,7</b>
250 à 999	67 284	48 646	<b>-27,7</b>
1000 et plus	398 947	<b>290 909</b>	<b>-27,1</b>
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>21 496</b>	<b>16 117</b>	<b>-25,0</b>

**Lecture :** En 2019, les entreprises de 1 à 9 salariés percevaient, en moyenne, 2 088 euros d'aide financière de l'État pour la formation par demande. Ce montant est de 1 841 euros en 2020, soit une baisse de 11,9% par rapport 2019.



Source : Observatoire de la formation

**Pour 2020, l'aide accordée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 9,4 euros par heure de formation (+ 0,2 euro par rapport à 2019).**

Le montant moyen de l'aide de l'État par heure de formation varie entre 7,6 euros pour le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et 12,7 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance » (**Tableau 16, page 42**).

Par rapport à 2019, le montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation enregistre la plus grande progression dans les secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » (+1,5 euro), « Activités de services administratifs et de soutien » (+1,1 euro) et « Construction » (+1,0 euro). Il baisse dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (- 0,5 euro), « Information et communication » (- 0,3 euro) et « Transports et entreposage » (- 0,1 euro).

L'aide allouée aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) culmine, en moyenne, à 10,2 euros par heure de formation malgré une diminution de 1,4 euro par rapport à 2019 (**Graphique 18, page 42**). Les entreprises de 20 à 49 salariés perçoivent l'aide par heure de formation la plus faible (8,7 euros, en moyenne).

Par rapport à 2019, l'augmentation la plus importante du montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation concerne les entreprises de 10 à 19 salariés (+1,2 euro) et les entreprises de 250 à 999 salariés (+0,7 euro) (**Graphique 18**).

Tableau 16

## Aide moyenne à la formation par heure selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2020

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par heure		
		2019	2020	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	8,4	8,6	+0,2
F	Construction	7,2	8,2	+1,0
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	7,4	7,6	+0,2
H	Transports et entreposage	9,8	9,7	-0,1
I	Hébergement et restauration*	5,7	5,5	-0,2
J	Information et communication	9,7	9,4	-0,3
K	Activités financières et d'assurance	11,9	12,7	+0,8
L	Activités immobilières*	6,6	10,0	+3,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,7	8,2	-0,5
N	Activités de services administratifs et de soutien	8,7	9,8	+1,1
P	Enseignement*	8,4	7,9	-0,5
Q	Santé humaine et action sociale	9,5	10,0	+0,5
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	8,5	10,0	+1,5
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>9,2</b>	<b>9,4</b>	<b>+0,2</b>

\*Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2019, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 8,4 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation. Ce montant est de 8,6 euros en 2020, soit une augmentation de 0,2 euro par rapport 2019.

 Source : Observatoire de la formation

Graphique 18

## Aide moyenne à la formation par heure selon la taille des entreprises (en euros) – 2020



**Lecture :** En 2019, les entreprises de 1 à 9 salariés percevaient, en moyenne, 11,6 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation. Ce montant est de 10,2 euros en 2020, soit une baisse de 1,4 euro par rapport 2019.

 Source : Observatoire de la formation

## 4.4. Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

**Pour 2020, l'aide versée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 122 euros par salarié** (- 49 euros par rapport à 2019).

Le montant moyen de l'aide de l'État par salarié est plus élevé dans les secteurs « Transports et entreposage », « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », respectivement 185, 169 et 162 euros (**Tableau 17, page 44**). Il est au plus bas dans les secteurs « Activité de services administratifs et de soutien » (66 euros) et « Santé humaine et action sociale » (67 euros).

Par rapport à 2019, l'aide moyenne accordée par salarié diminue dans tous les secteurs, comprise entre -96 euros dans le secteur « Activités financières et d'assurance » et -14 euros dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien ».

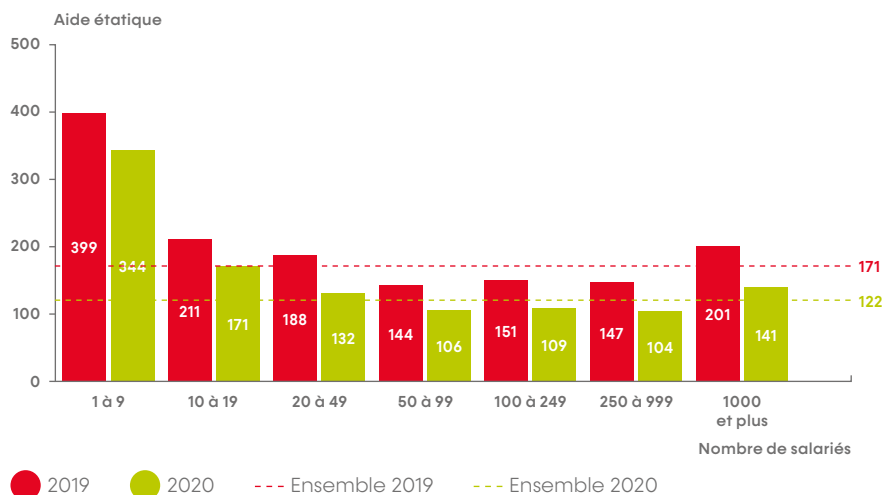
Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) bénéficient du soutien le plus important, avec une aide moyenne accordée par salarié de 344 euros (**Graphique 19**), suivies des petites entreprises de 10 à 19 salariés avec une aide deux fois moins élevée, soit 171 euros.

Les entreprises de 50 à 999 salariés perçoivent les aides par salarié les plus faibles, comprises, en moyenne, entre 104 euros et 109 euros.

Toutes tailles confondues, l'aide moyenne accordée par salarié diminue, particulièrement dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus), 60 euros de moins qu'en 2019.

**Graphique 19**

**Aide moyenne à la formation par salarié selon la taille des entreprises (en euros) – 2019 et 2020**



**Lecture** : En 2019, les entreprises du secteur de 1 à 9 salariés percevaient, en moyenne, 399 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation. Ce montant est de 344 euros en 2020, soit une baisse de 55 euros par rapport 2019.



Source : Observatoire de la formation

Tableau 17

Aide moyenne à la formation par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2019 et 2020

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par salarié		
		2019	2020	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	159	112	-47
F	Construction	134	109	-25
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	112	77	-35
H	Transports et entreposage	204	<b>185</b>	-19
I	<i>Hébergement et restauration*</i>	66	37	-29
J	Information et communication	189	140	-49
K	Activités financières et d'assurance	265	<b>169</b>	<b>-96</b>
L	<i>Activités immobilières*</i>	158	145	-13
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	206	<b>162</b>	-44
N	Activités de services administratifs et de soutien	80	<b>66</b>	<b>-14</b>
P	<i>Enseignement*</i>	94	124	+30
Q	Santé humaine et action sociale	133	<b>67</b>	-66
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	161	132	-29
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>171</b>	<b>122</b>	<b>-49</b>

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

**Lecture :** En 2019, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 159 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation. Ce montant est de 112 euros en 2020, soit une baisse de 47 euros par rapport 2019.



Source : Observatoire de la formation





**observatoire  
de la formation**

powered by INFPC



**INFPC**

#### **Éditeur**

INFPC  
Établissement public  
Immeuble CUBUS C2  
2, rue Peternelchen  
L-2370 Howald

#### **Contact**

Responsable  
Observatoire  
de la formation  
Alex Durand  
T + 352 46 96 12-201  
alex.durand@infpc.lu

#### **Téléchargement**

[lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu)



**lifelong-learning.lu**

powered by INFPC